

Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Dossier : 6211-24-065

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 10 septembre au 25 octobre 2013

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré* par Éoliennes Côte-de-Beaupré s.e.c. a pris fin le 25 octobre 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 8 août 2013 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 10 septembre au 25 octobre 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le promoteur, Éoliennes Côte-de-Beaupré s.e.c. souhaite aménager un parc éolien d'une puissance de 25 MW dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Le parc éolien projeté comprendrait 11 éoliennes Enercon d'une hauteur maximale de 144 m, soit d'une hauteur de moyeu de 98 m et des pales d'une longueur maximale de 46 m. La zone d'étude retenue est localisée sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré et à l'intérieur du territoire non organisé Lac-Jacques-Cartier. Ce territoire privé est actuellement sous exploitation forestière et est utilisé à des fins récréatives ainsi que pour le développement éolien. En effet, trois autres parcs éoliens seraient en développement dans ce territoire. Le projet nécessiterait des travaux de déboisement sur une superficie de 22,7 ha pour l'implantation des éoliennes ainsi que pour la construction de 3,9 km de nouveaux chemins et l'amélioration de 7,4 km de chemins existants. De plus, le promoteur prévoit mettre en place des lignes électriques souterraines de 34,5 kV afin d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes au poste de raccordement existant. L'énergie produite par les trois autres parcs éoliens en développement dans le territoire de la Seigneurie de Beaupré serait également acheminée à ce poste existant et une seule ligne de raccordement les relierait au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie. Cette ligne de raccordement est sous la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Le coût du projet est estimé à 70 M\$. Les travaux de construction débuteraient en 2014 pour une mise en service le 1^{er} décembre 2015. La période d'exploitation prévue au contrat est de 20 ans.

(Extrait du communiqué émis le 10 septembre 2013)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques adressées au BAPE. La majorité des préoccupations soulevées concernaient les répercussions liées à la réalisation des projets éoliens de la Seigneurie-de-Beaupré 2, 3 et 4. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le transport :

- la problématique générale du transport (bruit, vitesse, sécurité, poussière, utilisation du cellulaire au volant, nombre élevé de véhicules, etc.) dans la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, malgré les mesures d'atténuation mises en place par le promoteur, pour les autres projets en cours ;
- la demande répétée des citoyens pour l'utilisation et/ou la construction d'un chemin de contournement autre que celui actuellement utilisé pour le transport du matériel et la circulation des travailleurs du chantier, pour les autres projets en cours ;

- la possibilité que le chemin de contournement proposé par les citoyens soit payé à même les revenus tirés du projet par les autorités municipales en collaboration avec le Séminaire de Québec ;
- la nécessité pour le promoteur d'effectuer de la surveillance pour s'assurer que les travailleurs du chantier utilisent les voies de circulation désignées, pour les autres projets en cours ;
- l'importance du dépôt du plan de transport (des composantes des éoliennes) préalablement à l'obtention de l'autorisation gouvernementale.

Le bruit :

- la disponibilité des résultats d'une étude sur le niveau sonore que le promoteur devait rendre publique à compter du 19 septembre 2013 ;
- les raisons pour lesquelles les employés travaillent actuellement sur le chantier la fin de semaine, alors que cela ne devait pas être le cas, pour les autres projets en cours.

Le comité de suivi :

- la remise en cause de la fonction et de l'utilité du comité de suivi ;
- l'ajout sur le comité de suivi de trois représentants des citoyens, soit un représentant pour chacun des secteurs suivants : le rang Sainte-Marie, le rang Saint-Antoine et le chemin Royal ;
- la nécessité d'informer correctement la population sur le projet en augmentant la communication entre le promoteur et les citoyens.

L'aspect économique :

- des précisions (nature, visée, fonctionnement) à propos du fonds de gestion du développement économique qui serait mis en place par la MRC de La Côte-de-Beaupré avec les profits du projet ;
- les retombées économiques locales de ce projet communautaire comparativement à celles des projets de la Seigneurie de Beaupré 2, 3 et 4.

Le BAPE :

- la procédure pour faire une demande d'audience publique ;
- le délai dont dispose le ministre entre la réception des demandes d'audience publique et le moment où il peut confier un mandat au BAPE ;
- des précisions sur le mandat de médiation.

Les autres préoccupations :

- les effets cumulatifs des projets de parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2, 3, 4 et du projet communautaire ;
- la nécessité pour le promoteur de respecter les seize principes du développement durable dans l'élaboration et la réalisation des différentes étapes de son projet ;

- selon la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), la nécessité pour le promoteur d'évaluer les diverses positions et les différentes variantes pour la localisation des éoliennes et le choix des voies de circulation à utiliser ;
- la possibilité d'un autre projet du même genre sur les terres du Séminaire de Québec ;
- l'impact visuel des éoliennes sur le paysage et l'effet cumulatif de tous les projets éoliens dans le même secteur.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque La Plume d'Oie <i>Accès Internet gratuit</i>	11 298, rue de La Salle à Beaupré

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
28 août 2013	<i>Le Soleil</i>	
28 août 2013	<i>Le Devoir</i>	
28 août 2013		<i>L'Autre-Voix</i>
11 septembre 2013		<i>L'Autre-Voix</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
10 septembre 2013 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	333	Site du BAPE
3 octobre 2013 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le jeudi 3 octobre 2013 à 19 h 30
Lieu	Salle Beaupré, Château Mont-Sainte-Anne, 500, boulevard du Beau-Pré à Beaupré
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Audrey Segret, chargée de projet, Boralex Rafael Bourrellis, directeur du développement éolien, Boralex Jacques Pichette, conseiller spécial pour la MRC de La Côte-de-Beaupré
Assistance	47 personnes
Durée	2 h 10 min

Les relations de presse

L'hebdomadaire *L'Autre Voix* était présent à la séance d'information du 3 octobre 2013.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. L'hebdomadaire *L'Autre Voix* a publié deux articles sur le projet, l'un faisant le compte rendu de la séance d'information, l'autre faisant état d'un possible recours collectif contre le projet.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie

Québec, le 28 octobre 2013

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication